



COMITÉ SYNDICAL

Mercredi 18 novembre 2020 à 18h30
Hémicycle de la Communauté de Communes
de la Bretagne Romantique
à La Chapelle-aux-Filtzméens

COMPTE RENDU

Date de la convocation : le 12 novembre 2020

Date d'affichage de l'ordre du jour : le 12 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le 18 novembre à 18h30, le Comité Syndical du SMICTOM VALCOBREIZH, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à La Chapelle-aux-Filtzméens, sous la présidence de Ronan SALAÛN.

Communautés De Communes	Titulaires		Suppléants	
BRETAGNE ROMANTIQUE	MORIN Philippe	Présent	VEYRE Christian	Présent
	LEGRAND Jean-Luc	Présent	MORIN Johann	Présent
	GIROUARD Pierre		GRIFFON Joëla	Présente
	LEMAITRE France	Présente	SORAIS Pierre	
	DELABROISE Sébastien	Présent	MELCION Vincent	Présent
	BORDIN François	Présent	ETIENNE Laurent	
	DUMAS Georges	Présent		
	MASSON Erick	Présent		
	SOHIER Benoît	Présent		
	SALIS Anaïs	Présente		
	MILLET Serge	Présent		
BARBY Eric	Présent			
COUESNON-MARCHES DE BRETAGNE	BESNARD Patrick		HUBERT Christian	
LIFFRE-CORMIER-COMMUNAUTE	SALAÛN Ronan	Présent	BRIDEL Claire	Excusée
	LECANU Emma	Présente	COIRE Mickaël	Excusé
	DANTON Yannick	Excusé	ROCHER Philippe	
	DAVENEL Jean-Pierre		BEAUGENDRE François	
	CORNU Patricia	Présente		
	GAUTIER Isabelle	Présente		
SAINT-MEEN-MONTAUBAN	PEZZOLA Marie-Laure	Présente	HANOT Vivien	
	HARLÉ Jean-Claude	Présent		
VAL D'ILLE AUBIGNE	CŒUR-QUËTIN Philippe	Excusé	PANNETIER Jean-Claude	Excusé
	JOUCAN Isabelle		GRUEL Jean-Charles	Excusé
	GOUPIL Jean-Pierre	Présent	BODINAUD Stéphane	Présent
	ESNAULT Philippe	Excusé	BOUGEOT Frédéric	Excusé
	DUMAS Patrice	Présent	MESLIF Stéphane	Excusé
	MARGOLIS Anne	Présente	DEWASMES Pascal	Présent
	EON-MARCHIX Ginette	Présente		
	RICHARD Jacques			
	LEGENDRE Bertrand	Présent		
	RUFFAULT Françoise			
	DESMIDT Yves	Excusé		
	BERTHELOT Raymond	Excusé		

Nombre de délégués en exercice 34 (34 Titulaires et 18 Suppléants)

Nombre délégués présents : 25 Nombre délégués votants : 25

Monsieur Benoît SOHIER a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Luc LEGRAND est arrivé à 18h45 après le vote du point n°1 inscrit à l'ordre du jour.

AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 OCTOBRE 2020	2
2 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	2
3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL-CONVERSION DE LA FLOTTE AVEC DES VEHICULES A MOTORISATION BIO-GNV	7
4 – DECISION MODIFICATIVE N°3	7
5 – INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHE CHARPENTE-COUVERTURE-BARDAGE POUR LA REHABILITATION DE LA DECHETTERIE DE COMBOURG	8

Annexes :

Annexe 1. Compte rendu du Comité syndical du 28 octobre 2020

Annexe 2. Prospectives financières 2019-2023

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 OCTOBRE 2020

Le compte rendu de la réunion du 28 octobre 2020 est annexé au présent rapport.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les délibérations prises au cours de la séance du 28 octobre 2020 telles qu'elles ont été rédigées.

2 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Vu les articles L 2312-1, L 5211-36 et L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président rappelle que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les groupements de collectivités comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Aussi, Monsieur le Président du SMICTOM présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

1. Résultats estimés de l'exercice 2020

		Dépenses	Recettes
Exécution budgétaire	Fonctionnement	8 547 000 €	9 153 000 €
	Investissement	5 625 000 €	9 419 000 €
Résultat d'exercice			
Résultat d'exercice	Fonctionnement		606 000 €
	Investissement		3 794 000 €
Report de l'exercice 2019			
Report de l'exercice 2019	Fonctionnement		2 419 000 €
	Investissement		2 921 015 €
Résultat cumulé			
Résultat cumulé	Fonctionnement		3 025 000€
	Investissement		6 715 015 €

L'épargne brute¹ **estimée** du SMICTOM VALCOBREIZH est de 1 387 000 €. Cela représente un taux d'épargne brut² de 15 %.

2. Environnement du SMICTOM Valcobreizh

Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et baisse de la TVA

La loi de finances 2019 a fixé entre 2021 et 2025 de nouvelles hausses de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) applicable à l'enfouissement et à l'incinération des déchets. En contrepartie, il prévoit une baisse de la TVA pour les activités de recyclage.

La Feuille de route sur l'économie circulaire (Frec) prévoit « d'adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination ». Pour cela, la loi de finances 2019 prévoit trois mesures pour, qu'à terme, le coût de la mise en décharge et de l'incinération soit supérieur de dix euros par tonne (€/t) à celui du recyclage.

Chaque année le SMICTOM incinère environ 13 300 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 2 300 tonnes de déchets collectés en déchèteries. Le SMICTOM enfouit environ 2 800 tonnes de déchets collectés en déchèteries.

A tonnage égal, le surcoût représentera 160 000 € par an à partir de 2021 et atteindra 325 000 € en 2025.

En parallèle, l'article 190 de la loi de finances pour 2019 instaure, à partir du 1^{er} janvier 2021, un taux réduit de 5,5 % de TVA pour :

- Les prestations de collecte séparée ;

¹ Recettes réelles – dépenses réelles

² Epargne brute / recettes réelles

- Les prestations de collecte en déchèterie ;
- Les prestations de tri et de valorisation matière ;
- Les prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations.

L'économie engendrée par cette évolution est estimée à 40 000 € par an. En effet le SMICTOM bénéficiera peu de cette mesure étant pour la plupart de ses services en régie.

Baisse des recettes liées à la vente des matières papier et carton

Les filières de recyclage du carton et du papier sont en grande difficulté. La collecte de ces matières est particulièrement performante. En revanche, l'Europe n'a pas la capacité de recycler l'ensemble des tonnages collectés.

Pour le carton, la Chine était le premier consommateur mondial de carton et recyclait une partie importante des déchets européens. Cependant, la Chine a décidé de ne plus importer de carton. Les 8 millions de tonnes d'excédent annuel de déchets de papier carton européens se sont réorientées ailleurs, notamment en Asie du Sud-Est. Mais cette dernière se trouve à son tour engorgée et se ferme. Les centres de tri stockent le carton dans l'attente de trouver de nouvelles filières.

Pour le papier, dont la consommation baisse avec Internet, la collecte de déchets de papier est supérieure aux besoins de l'industrie papetière française, qui fondent encore plus vite. Le papetier finlandais UPM a ainsi annoncé en septembre 2019 la mise en vente de sa papeterie de la Chapelle Darblay en Seine-Maritime, d'une capacité annuelle de 240 000 tonnes de production de papier.

Ces deux évènements génèrent une baisse des tarifs de vente de ces matières. Cela pourra avoir un impact direct et immédiat sur les recettes du SMICTOM (pour rappel, la vente de ces matières représente une recette de 410 000 € en 2020).

Plan régional de prévention et de gestion des déchets

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne (PRPGD) définit plusieurs objectifs :

- Fin de l'enfouissement des déchets bretons d'ici 2030,
- Réduction de 20 % des déchets végétaux,
- Réduction de la fraction fermentescible des OMR à 15 % en 2030 en généralisant le tri à la source des biodéchets (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé),
- Généralisation avant 2022 de l'extension des consignes pour l'ensemble des emballages plastiques.

3. Projets – 7,6 millions d'euros en 2021 :

- Rénovation du pôle technique de Saint Aubin d'Aubigné comprenant la déchèterie, le centre de transfert, les garages et les locaux sociaux. Les dépenses sont estimées à 3 M€ en 2021 et un total de 3,7 M€ entre 2021 et 2023,
- Réhabilitation et extension des déchèteries de Combourg, Liffré, Melesse et Tinténiac, pour un montant de 780 000 € en 2021 sur un programme de 2,7 M€ sur la période 2021-2023,
- Conteneurisation pour la collecte sélective : 1,4 M€ sont prévus en 2021,
- Adaptation du centre de transfert de Tinténiac incluant un hangar de stockage pour le papier : coût estimé à 300 000 € en 2021,
- Fin des travaux d'extension du siège administratif : 32 000 € sont prévus en 2021,
- Développement des installations pour la valorisation des déchets (biodéchets, étude pour un centre de tri...) : 441 000 € sont prévus en 2021, pour un budget total d'1 M€ entre 2021 et 2023,

- Densification des points d'apport volontaire : Les dépenses sont estimées à 650 000 € en 2021 et 1,23 M€ entre 2019 et 2023,
- Acquisition de bacs roulants OMR : 180 000 € sont prévus en 2020, pour un budget total de 330 000 € environ entre 2021 et 2023,
- Acquisition de véhicules de collecte : l'arrivée en 2021 d'un camion prévu en 2020 entraîne un report des crédits prévus. Le budget en 2021 comprend trois camions (deux bennes et une grue), soit 800 000 €. Le SMICTOM pourrait s'équiper de bennes utilisant le GNV à partir de 2021,
- Enfin, il est prévu un budget de 33 000 € pour divers équipements nécessaires au fonctionnement des services (matériel, logiciels, mobilier...).

Les dépenses d'investissement estimées pour la période 2020-2021 sont de 13,5 millions d'euros, soit un peu moins que les 14,3 millions d'euros prévus pour la même période lors des orientations budgétaires 2020.

4. Endettement du SMICTOM Valcobreizh

Compte tenu du résultat estimé pour l'exercice 2020, la capacité de désendettement du SMICTOM VALCOBREIZH est égale à six ans et demi.

Capital restant dû au 01/01/2021	Remboursements en 2020	Dont capital	Dont intérêts
8 990 000 €	472 200 €	405 000 €	67 200 €

Le SMICTOM Valcobreizh va faire appel à l'emprunt afin de financer le centre de transfert de Saint Aubin d'Aubigné, afin d'individualiser le financement de cet équipement spécifique.

Date de début d'emprunt	Durée	Capital emprunté	Remboursement en 2021	Dont capital	Dont intérêts
2021	15 ans	1 500 000 €	106 000 €	95 000 €	11 000 €
2022-2023		0 €			
		1 500 000 €	106 000 €	95 000 €	11 000 €

5. Incidence financière des investissements sur la section de fonctionnement

L'amortissement des biens consiste à constater comptablement la dépréciation des biens et créer les ressources nécessaires à leur renouvellement.

L'utilisation d'une immobilisation est déterminable lorsque son usage est limité dans le temps, en raison de critères physiques (usure), techniques (obsolescence) ou juridiques (évolution de la réglementation environnementale ou sécuritaire).

L'amortissement permet ainsi d'anticiper le renouvellement des équipements nécessaires pour assurer le service de collecte et de traitement des déchets.

Les dotations aux amortissements sont estimées à 845 000 € pour l'année 2021 pour une enveloppe globale de 2,3 millions d'euros sur la période 2021-2023.

	2020	2021	2022	2023
Amortissement	864 000 €	845 000 €	731 000 €	748 000 €

En parallèle, les subventions ou participations reçues pour le financement des équipements sont également amorties. A l'inverse des amortissements des biens, elles engendrent une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement. Cela représente un montant estimé à 80 000 € en 2021 et à 248 000 € entre 2021 et 2023.

Par ailleurs, la section de fonctionnement sera impactée par les charges financières liées aux emprunts nécessaires à la réalisation des investissements. En 2021, la hausse des charges financière est estimée à + 18 200 €.

	2020	2021	2022	2023
Intérêts	67 200 €	85 400 €	79 400 €	73 100 €

6. Fonctionnement 2021

La convergence des services et des redevances entrainera une baisse des recettes estimée à 410 000 € en 2021 et une baisse des dépenses estimée à 160 000 €.

7. Synthèse des projets

L'ensemble des projets d'équipement représentent un coût total estimé à 8,32 millions d'euros pour l'année 2021 (7.6 millions projets et 720 000€ d'amortissements et remboursement des emprunts).

Les recettes d'investissement nécessaires au financement de ces dépenses d'équipement seront constituées :

- D'emprunt, pour 68 % (5 670 000 €),
- D'autofinancement, pour 23% (1 930 000 €),
- De subventions et de participations, pour 8 % (700 000 €).

Le remboursement du capital des emprunts (622 000 €) et l'amortissement des subventions d'équipement (80 000 €) seront financés par de l'autofinancement.

Le Comité Syndical prend acte que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL-CONVERSION DE LA FLOTTE AVEC DES VEHICULES A MOTORISATION BIO-GNV

Monsieur Millet, Vice-Président, rappelle la délibération du 30 septembre 2020 relative à la demande de Dotation de soutien à l'investissement local. Après étude du dossier de demande, la Préfecture a retenu l'opération inscrite dans le Contrat de Transition Écologique conclu entre la Communautés de communes Val d'Ille-Aubigné et l'Etat. Ce contrat, dont le SMICTOM VALCOBREIZH est co-signataire, porte l'opération de conversion d'une partie de la flotte de véhicules entre 2021 et 2023, soit cinq bennes ordures ménagères sur un total de neuf véhicules.

Le passage à une motorisation bio-GNV vise plusieurs objectifs :

- Recourir à une carburation alternative au diesel crédible, tout en limitant les contraintes techniques et financières
- Limiter les émissions de polluants locaux, en particuliers les particules
- Préserver les ressources naturelles

Le coût total de l'opération est estimé à 1 305 000 € entre 2021 et 2023. Il est proposé de formuler une demande de dotation correspondant à un tiers de l'opération, soit 430 000 €.

Avec l'obtention d'une subvention, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Plan de financement			
Dépenses	Montant TTC	Recette	Montant TTC
Acquisition véhicules bio-GNV	1 302 000 €	DSIL	430 000 €
Cartes grises	3 000 €	Soutien ADEME	50 000 €
		Fonds propres	825 000 €
Total	1 305 000 €		1 305 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne** son accord au lancement de l'opération de conversion de la flotte de véhicules de collecte selon les conditions susmentionnées,
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, en partenariat avec la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

4 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur Serge MILLET, Vice-Président, expose qu'il importe de modifier le budget primitif 2020. En effet, il convient de :

- Prévoir des crédits supplémentaires pour les charges de personnel (chapitre 012), impactées par la crise sanitaire (+ 60 000 €)

Pour équilibrer le budget, il convient de manière équivalente réduire les crédits prévus pour les charges financières (chapitre 66).

Il s'agit d'un virement de crédit au sein de la section de fonctionnement.

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Objet	Montant	Chapitre	Compte	Objet	Montant
012	64131	Dépenses imprévues	+ 60 000 €				
66	66111	Intérêts	- 60 000 €				
TOTAL			0 €	TOTAL			0 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre et 24 voix pour :

- **Approuve** la décision modificative n°3 au Budget primitif 2020 ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

5 – INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ CHARPENTE-COUVERTURE-BARDAGE POUR LA REHABILITATION DE LA DECHETTERIE DE COMBOURG

Vu la délibération n°2020-87 en date du 28 octobre 2020 ;

Mme Eon-Marchix rappelle qu'un marché de travaux a été attribué en février 2020 pour la réhabilitation et l'extension de la déchetterie de Combourg pour un montant estimé de 1 109 519.37 euros HT.

Le lot n°3 Charpente-Couverture- bardage de ce marché a été attribué à la société SARL COUPE pour un montant de 59 205 €HT. La Société a fait part de son impossibilité d'honorer ce marché et par délibération en date du 28 octobre 2020, le Comité Syndical a acté la résiliation du marché avec l'entreprise COUPE et le lancement d'une nouvelle consultation en procédure adaptée en vue de remplacer l'entreprise défectueuse.

Une consultation a été lancée dont la date limite de dépôt des offres est fixée au 13 novembre 2020.

Le montant du marché est estimé à 90 000€ HT. Deux offres ont été déposées dans le délai imparti : les offres de l'entreprise LIMEUL et de l'entreprise BILHEUDE. Compte tenu de l'analyse des offres, la CAO a choisi de retenir l'entreprise LIMEUL pour un montant du marché de 89 800.54 euros.

Fait à Tinténiac le 20/11/2020
Pour extrait conforme au registre
Le Président
Ronan SALAÜN

Affiché le 23/11/2020

